

ENTRAVES AUX LIBERTÉS SYNDICALES ET AUTORITARISME

fédération
des services
publics

la
cgt

ÇA SUFFIT !

L'instauration de l'état d'urgence sanitaire se traduit avec Macron, son gouvernement et de trop nombreux employeurs locaux, par la remise en cause de la démocratie sociale et du rôle fondamental des organisations syndicales telles que la CGT.

Dès le 13 mars, les militant.e.s de la CGT n'ont pas renoncé à leurs responsabilités et, bien au contraire, se sont mobilisé.e.s pour la sécurité de toutes et tous. Il a fallu batailler pour la mise à l'abri des agent.e.s, des salarié.e.s, pour la poursuite de leurs traitements et salaires et notamment pour les contractuel.le.s.

Malgré les dénis des droits d'alerte et de retrait, les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont les instances essentielles dans cette période.

Par les mêmes interpellations du secrétaire d'État à la Fonction publique, des maires et présidents d'établissement, le combat de la CGT et de ses mandaté.e.s aura été déterminant pour obtenir leur réunion, protéger les agent.e.s sur les missions en présentiel et obtenir des Plans de continuité d'activité et aujourd'hui des Plans de reprise.

**NOUS AFFIRMONS TOUJOURS
« PAS DE PROTECTION,
PAS DE TRAVAIL ! »**

La dérive liberticide et autoritaire du pouvoir semble une aubaine pour de nombreux employeurs territoriaux enclins au mépris de nos représentant.e.s et de nos syndicats CGT, dont le droit constitutionnel est inscrit dans le Statut général de la fonction publique. **La sécurité, l'organisation du travail, la reconnaissance et le respect de près de 2 000 000 d'agent.e.s, dont 500 000 ont œuvré sans discontinuer sur le terrain, sont au cœur de l'enjeu et du bras de fer avec ces baronnies. Inutile d'anticiper la mise en œuvre de la mortifère « Loi de transformation de la fonction publique » rejetée par tous les syndicats.**



**LOI DITE
D'URGENCE SANITAIRE**

**Un coup d'État contre le statut
et les libertés démocratiques**

Pleins pouvoirs au gouvernement, Statut et Code du travail
mis en cause, temps de travail imposés, conditions de travail
dégradées, grandes fortunes épargnées...

Et pas un euro de plus pour les hôpitaux et le service public !

INACCEPTABLE !



Le vol des jours de congés, de RTT, les primes carotte au rabais et au mépris des règles statutaires, les chaotiques Plans de reprise et les décisions arbitraires illustrent les raisons de cette hargne contre l'organisation syndicale, force de propositions, et contre les instances représentatives qui agissent pour la garantie des intérêts des agent.e.s et salarié.e.s.

Nous réaffirmons que cette période exceptionnelle nécessite au contraire davantage de démocratie sociale : les professionnel.le.s dont les missions sont unanimement reconnues essentielles à la continuité des services à la population doivent être écouté.e.s et associé.e.s par le biais de leur représentant.e.s et organisations syndicales ; leur santé, leur sécurité, leurs revendications doivent être garanties par le respect et la tenue régulière des réunions des instances représentatives du personnel. Il n'est jamais trop tard pour revenir à la raison !

NOUS EXIGEONS :

- Le respect du rôle des organisations syndicales et la libre circulation des représentant.e.s syndicaux.ales ;
- La tenue de réunions des Comités Techniques et des CHSCT dans tous leurs domaines de compétence, leur maintien et le renforcement de leurs prérogatives ;
- Le respect et le renforcement du droit de retrait et du droit de grève ;
- L'abrogation des ordonnances, mises en œuvre au prétexte de l'état d'urgence sanitaire, qui organisent le hold-up de 10 jours de congés ;
- L'ouverture de négociations sur les revendications des agent.e.s exprimées par les organisations syndicales.

Au regard des graves carences en matière de mesures immédiates pour la garantie de la santé physique et morale des agent.e.s et salarié.e.s de notre champ fédéral et des mesures préventives pour celles et ceux qui doivent reprendre leur mission en présentiel, de l'absence de réponse à leurs légitimes revendications au regard des reculs sociaux induits au nom de la pandémie, la Fédération CGT des Services publics a pris une fois de plus ses responsabilités en déposant de nouveau un préavis de grève sur le mois de juin.

Agent.e.s et salarié.e.s dont nous sommes syndicalement les représentant.e.s, dont nous défendons les besoins sociaux et qui nous interpellent, vous avez toute votre place dans l'organisation.

POUR OBTENIR SATISFACTION, NOUS DEVONS ÊTRE PLUS FORT·E·S ET PLUS ORGANISÉ·E·S

Ne pas jeter sur la voie publique - Mai 2020

j'adhère !

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Courriel : @
 Collectivité employeur :



Fédération CGT des Services publics
 Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
 Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

COVID
**VOS QUESTIONS
 NOS RÉPONSES**
 covid.cgtfonctionpublique.fr

